

**Programme de dragage d'entretien du quai
de Rivière-du-Loup**

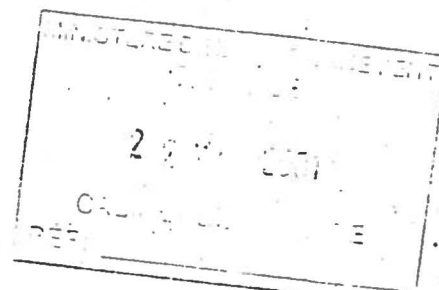
Requêtes

Mai 2001



Monsieur André Boisclair
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Qc)
G1R 5V7

Rimouski, le 14 mai 2001



**OBJET : PROGRAMME DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU QUAI DE
RIVIÈRE-DU-LOUP PAR LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC
DEMANDE DE MÉDIATION**

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord un petit mot sur notre organisme. Les ZIP (Zones d'Interventions Prioritaires) sont des comités régionaux, sans but lucratif, voués à la réhabilitation et à la mise en valeur du Saint-Laurent. Le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire couvre huit municipalités régionales de comté (MRC) riveraines comprises entre Matane et Montmagny. Il a pour mission de promouvoir et de soutenir, par la concertation régionale, les actions visant la protection, la conservation, la réhabilitation des milieux perturbés et l'accessibilité à l'estuaire du Saint-Laurent dans une perspective de développement durable.

Nous aimerions souligner que le Comité ZIP encourage et soutient le développement durable et la gestion intégrée des ressources. Il est indéniable que la traverse de Rivière-du-Loup-Saint-Siméon est vitale pour le développement socio-économique de la région mais cela ne saurait se faire aux dépens des richesses fauniques uniques de notre territoire.

Le Conseil d'Administration du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire regroupant sept MRC; cinq organismes sans buts lucratifs dont deux à vocation touristique, deux comités de bassins versants et un groupe environnemental; un conseil régional en environnement; une entreprise privée; deux citoyens; un chercheur universitaire ainsi qu'un représentant du milieu insulaire, dépose à votre attention une requête de médiation face au projet préalablement cité.

Cette demande de médiation est motivée par de nombreux éléments qui ont suscité l'intérêt dans notre région à savoir :

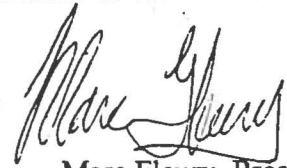
- 1) La période des travaux choisie dénote une méconnaissance quant à la répartition saisonnière du béluga du Saint-Laurent (jeunes et adultes) et quant à la problématique du dérangement des mammifères marins. La population du béluga du Saint-Laurent est désignée en danger de disparition, par le *comité sur le situation des espèces en péril (COSEPA) au Canada* et l'espèce est

considérée menacée selon la *loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec* ce qui implique l'engagement des deux paliers gouvernementaux à garantir sa sauvegarde. Nous aimerions également souligner que le *Comité de rétablissement du béluga du Saint-Laurent* recommande de réduire le dérangement ainsi que la contamination du milieu causés par les activités humaines dans les zones fréquentées par les bélugas ce qui inclut tout projet de développement côtier tel que le dragage ou la réfection d'un quai;

- 2) le manque de mesures d'atténuation appropriées face au dérangement des mammifères marins. La surveillance de la présence de mammifères marins pour éviter toutes collisions apparaît inappropriée durant la nuit et ne considère nullement le dérangement de l'espèce;
- 3) la stabilité du site de mise en dépôt est également préoccupante. Selon nos informations, les courants à cet endroit sont relativement importants et nécessiteraient une meilleure évaluation des impacts quant à la dispersion des sédiments dans le milieu;
- 4) la récurrence du projet sur une période de dix ans nous semble trop longue considérant que le secteur est dragué annuellement depuis 1965 et que le quai de Rivière-du-Loup devra être reconstruit d'ici 5 ans;
- 5) l'inexistence de mesures alternatives au dragage. Aucune autre solution face à ce problème annuel coûteux tel que la relocalisation du service ou la réfection du quai permettant l'atténuation du problème d'envasement n'a été envisagée.

À la lumière des interrogations soulevées précédemment, nous sommes d'avis qu'une médiation, regroupant des experts qualifiés sur les points litigieux, est nécessaire pour sensibiliser, prévenir et recommander, dans la mesure du possible, toutes actions nécessaires au bien-être et à la satisfaction de tous. L'annonce récente, dans les médias, de la réfection du quai de Rivière-du-Loup d'ici 2006 confirme nos inquiétudes quant à la récurrence du projet sur les dix prochaines années et souligne la nécessité d'apporter de nouvelles solutions. La médiation permettra de réfléchir au problème et de développer ensemble une solution adéquate.

Nous espérons que vous serez en mesure d'accéder à notre demande et veuillez recevoir, monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.



Marc Fleury, Président



Françoise Bruaux, Coordonnatrice



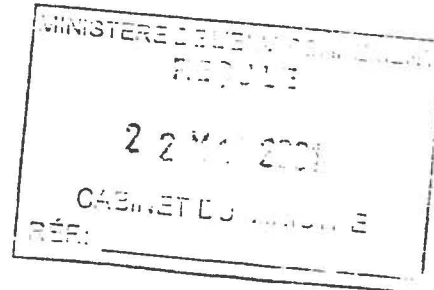
Rimouski, le 16 mai 2001

157

CR3.2

Programme de dragage d'entretien
par la Société des traversiers du Québec
Rivière-du-Loup 6211-02-029

Monsieur André Boisclair
Cabinet du Ministre
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675, Boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7



**OBJET: DEMANDE DE MÉDIATION CONCERNANT LE PROJET DE
DRAGAGE D'ENTRETIEN AU QUAI DE RIVIÈRE-DU-LOUP PAR
LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSERS DU QUÉBEC**

Monsieur le Ministre,

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, en conformité avec les objectifs de concertation régionale en matière d'environnement et de développement durable convenus par voie de protocole entre nos deux parties, souhaite porter à votre attention un sujet de préoccupation concernant le projet de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup. Bien que reconnaissant l'importance, capitale pour la région, d'assurer un service adéquat de traversier, nous vous prions d'accéder à une demande médiation sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement avec le promoteur, la Société des traversiers du Québec.

À notre connaissance, ce projet de dragage est le **plus important effectué dans l'estuaire maritime**. Il s'y effectue depuis 1965, impliquant des coûts économiques et environnementaux récurrents et importants. À cause de la conception actuelle du quai de Rivière-du-Loup et du caractère essentiel des activités portuaires pour le développement socio-économique de la région, nous devons admettre, à court terme cependant, la nécessité de procéder à un dragage d'entretien.

Toutefois, nous sommes préoccupés par l'examen du projet et de l'étude environnementale présentés par le promoteur. Il nous semble que la connaissance de la population de bélugas qui fréquente intensivement le secteur en été, de même que les mesures d'atténuation qui en découlent soient inadéquates. En effet, la surveillance constante des mammifères marins est proposée par le promoteur afin de minimiser le dérangement et éliminer les risques de collisions et de blessures du béluga.

Compte tenu que les travaux s'effectuent aussi la nuit, cette méthode ne nous apparaît pas appropriée. Dans un deuxième temps, la période de dragage proposée (juin) nous semble mal ciblée. En effet selon les données les plus récentes du réseau d'observation des mammifères marins, c'est en juin que l'on comptabilisait le plus grand nombre de bélugas dans le secteur.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait que sous sa forme actuelle (demande d'autorisation initiale pour une période de 25 ans, ramenée à 10 ans), le projet n'offre aucune garantie que ce dragage sera réduit voire éliminé dans l'avenir. Pourtant, la reconstruction du quai d'ici cinq ou sept ans, offrira une belle occasion de reconsidérer à tout le moins la structure du quai afin de limiter le dragage.

Par ailleurs, suite à la désignation du béluga comme *espèce en voie de disparition* (COSEPAC, 1997) et *espèce menacée* (Québec, Loi sur les espèces menacées ou vulnérables), le Comité sur le rétablissement du béluga du Saint-Laurent, dans son rapport publié en 1998, émettait les recommandations suivantes : 1) **réduire les travaux de dragage dans le Saint-Laurent** à cause du largage des contaminants absorbés sur les particules lors des manœuvres ; 2) **réduire le dérangement causé par les activités humaines dans les zones fréquentées par les bélugas.**

Nous considérons que la médiation peut faciliter une réconciliation de nos points de vue, de ceux du ministère de l'Environnement et de ceux du promoteur concerné. Nous apprécions la considération que vous accorderez à cette requête afin d'identifier les meilleures solutions pour notre développement régional et notre environnement.

Espérant que vous serez en mesure d'accorder une suite favorable à cette requête, agréez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Président,

Marizan Bergerois pour

Charles Marois